

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE D'AUTREFOIS

S. M. A.

La Société de Musique d'Autrefois a aujourd'hui achevé sa première année d'activité.

Elle a été fondée, en effet, à la fin de 1926 par un groupe intimement lié à la *Société française de Musicologie* dans le but de faire connaître à ses associés et à leurs invités, dans des conditions aussi respectueuses que possible de leur conception originale, les œuvres rares de l'art musical depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Cette même année, elle a étendu son champ d'action en constituant parmi ses adhérents un groupe spécialement chargé de toutes les études relatives à la conservation et à la restauration des orgues anciennes. L'œuvre comporte l'inventaire des anciennes orgues de France, leur classement et la constitution d'une école d'organiers spécialistes sous la direction de M. L. Eugène-Rochesson. Elle a également pour objet de constituer des fonds pour aider, par des bourses, les artistes s'intéressant à l'étude des instruments anciens.

Ses fondateurs sont : le Comte de Courville, le Commandant G. Le Cerf, Mlle G. Thibault, Mlle E. Droz, et la Baronne de Lamberterie.

Le Comte de Courville est le président de l'association des Amis de la Renaissance que dirige avec tant de science et de talent M. H. Expert. On connaît tout ce que font Mlles Thibault et Droz pour la publication des textes du XV^e siècle et pour la Société de Musicologie. Enfin, le Commandant Le Cerf met à la disposition exclusive de notre association sa célèbre collection d'instruments anciens et en particulier son orgue de Silbermann de 1734, dont la restauration vient d'être achevée et qui est actuellement monté dans la tribune de la Chapelle des patronages, 66, rue d'Assas. Nous rappelons d'ailleurs que depuis dix ans, le Commandant Le Cerf s'est dévoué à l'exécution de la musique ancienne et à la formation d'artistes capables de faire revivre les instruments anciens. C'est ainsi qu'il a rénové la flûte à bec en prêtant aux artistes les instruments de sa collection et les textes authentiques nécessaires. Dans une série de concerts privés et publics, il a fait entendre la cantate de Bach, *Meine Seele*, avec une flûte à bec, les *Danceries* de Gervaise, pour quatre flûtes à bec, etc.

Le nombre des concerts réservés aux associés est de deux par an; pour chaque concert, chaque membre reçoit, avec la place qui lui revient de droit, une invitation, ou d'une manière plus générale quatre entrées pour l'année.

L'un des concerts est affecté à la musique profane, le second, réservé à la musique religieuse, aura lieu, en principe, à la chapelle de la rue d'Assas.

Les concerts donnés en 1927 ont rencontré, auprès des amis éclairés du grand art, un vif succès et ont eu chez les musiciens un retentissement considérable. Le concert profane comprenait des pièces rares du xv^e siècle pour chant, accompagnées de luth et de harpe, en particulier des chansons françaises de Guillaume de Machaut, Richard de Loqueville, Binchois, Busnois, des pièces italiennes et françaises du xvi^e et du xvii^e siècle avec accompagnement de luth, flûte, chitarroni et viole de gambe, parmi lesquelles nous citerons les « danceries » de Claude Gervaise et de charmantes pièces à deux voix de Robert Jones.

Enfin nous pûmes faire entendre, pour la première fois en France, un air de Clérambault (de la cantate Apollon), des pièces italiennes de Hændel avec accompagnement d'archiluths, de violon et de clavecin, une sonate de Barrière pour pardessus de viole et clavecin et enfin une symphonie de Scarlatti pour flûte, trompette et quatuor, dont le succès fut considérable.

Le concert religieux réunit à Saint-Séverin une nombreuse assemblée; le programme en était de qualité, tant en ce qui concerne le talent des exécutants que le choix des textes. C'est ainsi que nous pûmes réaliser, grâce au concours du quatuor vocal Kedroff et de M. Archimbaud, soprano, des extraits d'une messe de Ph. de Monte et d'admirables pièces religieuses à 5 voix de l'école flamande du xv^e siècle, de même que Joseph Bonnet traduisit à l'orgue, avec l'art qu'on lui reconnaît, des pièces anciennes des écoles espagnole, française, italienne, allemande et anglaise. Enfin Lina Falk chanta d'une manière rare la cantate 35 de Bach (*Geist und Seele*) pour voix d'alto, orgue et orchestre.

Les concerts de cette année auront lieu, en 1928, le premier le 16 mars, à la Salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, à 21 heures précises, le second le 12 mai, à 15 heures, à la chapelle de la rue d'Assas, auquel M. Marchal, organiste de Saint-Germain-des-Prés, prêtera son concours.

Au concert profane on entendra : une Symphonie de Scarlatti pour deux flûtes traversières, quatuor et clavecin; des pièces de harpe des xiv^e et xviii^e siècles; une Sonate à deux flûtes et clavecin de Locatelli; une Cantate italienne de Hændel pour flûte à bec, clavecin, soprano et viole de gambe; un Trio de Gibbons pour dessus de viole, ténor de viole, et basse de viole, etc.

On exécutera au concert religieux : une Cantate de Schütz, « cantique des cantiques », pour deux ténors, deux soprani, deux trombones, des chitarroni, l'orgue et la contre-basse; une Aria de la Trauer Cantate de Bach pour deux luths, deux violes de gambe et une voix d'alto; un Motet de Palestrina pour ténor, flûte à bec, et viole de gambe, des Alleluias grégoriens, etc. Enfin, nous donnerons pour l'inauguration de l'orgue de Silbermann, et en dehors de nos séances annoncées, un concert spécial.

Conformément à notre règlement, nous commencerons cette année la publication, réservée exclusivement à nos souscripteurs, de documents sur les instruments anciens.

Rien n'indique mieux que les programmes précédents l'idée que poursuivent les dirigeants de notre association. Faire à chaque concert une sorte d'exposition chronologique et rétrospective d'œuvres exceptionnelles qu'aucun concert ne peut à l'heure actuelle faire connaître, malgré qu'elles surpassent en beauté bien des œuvres inscrites à tous les répertoires. Un tel programme s'étend nécessairement à un grand nombre d'œuvres et nous comptons le réaliser avec méthode en choisissant chaque année dans les répertoires des écoles diverses de manière à exposer soit les beautés de l'école anglaise, soit celles de la française, de l'espagnole ou de l'allemande.

Pour une telle œuvre, il nous faut des ressources que nous ne recherchons qu'en augmentant le plus possible les membres de notre association. C'est pourquoi nous venons, après avoir exposé notre but et notre méthode, demander instamment votre concours.

On peut se faire inscrire comme membre de la *Société de Musique d'Autrefois*, dans les conditions suivantes, extraites des statuts :

ARTICLE PREMIER. — L'Association dite *Société de Musique d'Autrefois*, fondée en 1926, a pour but l'exécution et la publication de la musique ancienne.

Elle poursuit essentiellement un but de propagande artistique et ne se propose aucun bénéfice.

Sa durée est illimitée, elle a son siège social à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont des auditions de musique ancienne, et des publications.

ART. 3. — L'Association se compose de membres ordinaires, perpétuels et bienfaiteurs.

Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

Le droit d'entrée est de *dix francs*. La cotisation annuelle est de *cinquante francs* pour les membres ordinaires. Elle peut être rachetée en versant une somme égale à 10 fois le montant de la cotisation annuelle de membre ordinaire.

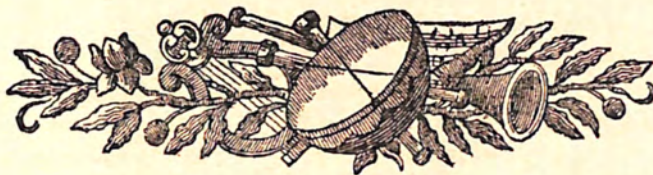
Le titre de membre bienfaiteur, qui confère celui de membre perpétuel, peut être obtenu en versant une somme égale à 20 fois le montant de la cotisation annuelle de membre ordinaire.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation.

La qualité de membre donne droit à deux auditions annuelles et, le cas échéant, aux publications de la Société.

Chaque versement de 50 francs donne droit à quatre places réparties à volonté sur les deux concerts, ce qui met la place à 12 fr. 50.

Pour tous renseignements, s'adresser au trésorier E. Droz, 3, rue du Canivet, à Paris (VI^e). Compte de chèque postal Paris 1015-82.



BUREAU : Le Comte de Courville, le Commandant G. Le Cerf, Mlle G. Thibault, Mlle E. Droz, la Baronne M. de Lamberterie.

COMITE : Mme G. Blumenthal, la Comtesse du Boisrouvray, le Comte de Courville, M. F. Custot, Mlle E. Droz, la Comtesse de Fels, la Marquise de Ganay, Mme Octave Homberg, le Comte de La Laurencie, la Baronne de Lamberterie, le Commandant G. Le Cerf, Mme L. Lion, Mme Louis Mante, le Comte Béranger de Miramon, la Comtesse Mercati, Mme Pasche, le Baron Robert de Rothschild, le Comte de Saint-Foix, Mme Sulzbach, Mlle G. Thibault.

COMMISSION DES ORGUES : MM. L. Eugène-Rochesson, le Commandant Le Cerf, Joseph Bonnet, André Marchal, Jean Huré, le Comte de La Laurencie, M. Pincherle, le Comte Béranger de Miramon.

COMITE DE LECTURE : Dom Beyssac, Mme Y. Rokseth, E. Droz, G. Thibault, M. Th. Holley, L. de la Laurencie, G. de Saint-Foix.

COMITE D'ADMISSION DES MEMBRES EXECUTANTS : M. de Courville, Jean Huré, Joseph Bonnet, G. Le Cerf.

COMITE DE PROPAGANDE : Mmes M. de Lamberterie, Lion et Pasche.

La liste des membres exécutants fondateurs et titulaires sera distribuée au concert du 16 mars.

